

**Traduction non officielle  
de l'original allemand**

Wenger Plattner  
Seestrasse 39 | Case Postale  
CH-8700 Kusnacht-Zurich

T +41 43 222 38 00  
F +41 43 222 38 01  
www.wenger-plattner.ch

Aux créanciers de SAirLines AG  
en liquidation concordataire

**Karl Wüthrich**, lic. iur.  
Avocat | Attorney at Law  
swissair@wenger-plattner.ch  
Inscrit au barreau

Küsnacht, mai 2018

X5479499.docx/WuK

## **SAirLines AG en liquidation concordataire ; Circulaire n° 24**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer, ci-après, de l'état actuel de la liquidation concordataire de SAirLines ainsi que de la suite de la procédure prévue au cours des prochains mois.

### **I. SIXIÈME ACOMPTE**

En raison de la situation financière actuelle de SAirLines, les liquidateurs et la commission des créanciers ont décidé de procéder au versement d'un sixième acompte de 2,9 % aux créanciers disposant de créances admises en 3<sup>e</sup> classe. Les préparatifs en vue de ce versement ont pu être achevés dans l'intervalle. En annexe à la présente circulaire, vous trouverez l'avis spécial correspondant, ainsi que des informations détaillées sur le déroulement dudit versement.

### **II. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Le 5 mars 2018, les liquidateurs ont présenté leur 15<sup>e</sup> rapport d'activité pour l'année 2017 au juge du concordat du Tribunal de district de Zurich, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 11 juin 2018 dans les

bureaux du coliquidateur Karl Wüthrich, Wenger Plattner, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Pour la consultation, veuillez vous annoncer par téléphone auprès de la hotline au numéro de téléphone suivant : +41 43 222 38 40.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

### **III. PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT DE LA LIQUIDATION**

#### **1. ACTIVITÉ DES LIQUIDATEURS**

Au cours de l'année écoulée, l'activité des liquidateurs s'est concentrée sur l'achèvement d'un règlement partiel concernant les prétentions en matière de responsabilité (cf. ci-après ch.VI.1.), l'encaissement de créances et le versement du cinquième acompte aux créanciers disposant de créances de 3<sup>e</sup> classe.

#### **2. ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DES CRÉANCIERS**

La commission des créanciers ne s'est pas réunie durant l'année 2017. Elle a pris deux décisions relatives à des demandes des liquidateurs par voie de circulaire.

### **IV. ÉTAT DES ACTIFS DE SAIRLINES AU 31 DÉCEMBRE 2017**

#### **1. REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de SAirLines au 31 décembre 2017 (annexe 1). Cet état recense l'état des actifs de SAirLines au 31 décembre 2017, en l'état actuel de nos connaissances.

#### **2. ACTIFS**

Liquidités : Les liquidités sont principalement placées auprès de la Banque Cantonale de Zurich (« BCZ »). Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, la BCZ prélève des intérêts négatifs sur les avoirs de SAirLines. En 2017, des intérêts négatifs d'un montant de CHF 1 543 960 ont été perçus. Le taux d'intérêt négatif moyen mis à charge était légèrement inférieur à 0,7 %. Le règlement du cinquième acompte a permis de réduire considérablement les avoirs auprès de la BCZ. Cet effet sera encore amplifié par le versement du sixième acompte. De ce fait,

le montant des intérêts négatifs accumulés sera considérablement réduit en 2018.

Répartition non encore déterminée des produits issus de la vente respectivement de la liquidation d'AFS et de SIF II : La question de savoir à qui revient le produit de la vente de la participation Airline Financial Support Services (India) Private Ltd. (« AFS » ; cf. circulaire n° 2, ch. 3.2) et le produit issu de la liquidation de Swissair International Finance II Limited, Guernsey (« SIF II ») est controversée entre SAirLines et SAirGroup AG en liquidation concordataire (« SAirGroup »). Des négociations sont actuellement en cours entre SAirLines et SAirGroup concernant la répartition de ces produits.

Créances envers des tiers : Le poste « créances envers des tiers » concerne des créances envers d'anciennes sociétés du groupe Swissair en Suisse et à l'étranger qui font l'objet de procédures d'insolvabilité. Ces créances ont été évaluées avec prudence, en l'état actuel de nos connaissances.

Participations : À la suite du versement des cinquième et sixième acomptes effectué au niveau de SAirGroup, SAirGroup Financière SA et S Air Services Invest AG, toutes les deux en liquidation, ont encaissé des liquidités importantes. La valeur de ces deux participations a été modifiée en conséquence dans l'état de la liquidation. Le montant du poste « participations » a ainsi passé d'environ CHF 1,7 million à CHF 40 millions.

### 3. DETTES DE LA MASSE

Créanciers concordataires : Les créanciers concordataires au 31 décembre 2017 se composent de factures liées aux coûts de liquidation.

Provisions pour les cinq premiers acomptes : Dans l'état de la liquidation de SAirLines au 31 décembre 2017, des provisions d'un montant total de CHF 21 093 371 ont été constituées pour les cinq premiers acomptes concernant des paiements non exécutés à cause de l'absence d'instructions de paiement ou pour d'autres raisons. Ces provisions garantissent le montant maximal des versements non encore effectués à titre des cinq premiers acomptes.

### 4. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

La procédure de collocation de SAirLines est arrivée à son terme. L'état des créances a été clarifié définitivement (annexe 2). Pour l'essentiel, l'actif du bilan de SAirLines a été apuré. La répartition de produits (cf. ch. IV.2. ci-dessus) et

les prétentions en matière de responsabilité sont encore en suspens. En ce qui concerne les créances envers des sociétés du groupe faisant l'objet d'une procédure d'insolvabilité en Suisse et à l'étranger, il faut encore attendre la réception des dividendes d'insolvabilité sur les créances admises. Par ailleurs, des produits issus de la liquidation de participations de SAirLines peuvent encore être attendus (cf. ch. IV.2. ci-dessus).

Sur la base de l'état actuel de nos connaissances, un dividende concordataire de l'ordre de 41,1 % peut être envisagé. Les cinq premiers acomptes ont d'ores et déjà permis d'en verser 37,3 %. Après le versement du 6<sup>e</sup> acompte de 2,9 %, les créanciers auront déjà obtenu 40,2 % du dividende concordataire prévisionnel, et le solde sera ainsi de 0,9 %. Compte tenu de ce faible pourcentage, il ne sera vraisemblablement plus qu'effectué le versement du dividende de clôture à la fin de la procédure. Il n'y a pas lieu d'attendre un versement d'acompte supplémentaire.

## **V. RÉALISATION DES ACTIFS**

Durant la période sous revue, les liquidateurs ont poursuivi l'encaissement d'actifs. Un montant de CHF 11 864 251 a ainsi pu être encaissé.

## **VI. INVOCATION DE PRÉTENTIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ**

### **1. CAS D'ACQUISITIONS**

Le tribunal de commerce de Zurich a rejeté, par jugement du 26 janvier 2015, l'action en responsabilité de SAirGroup à l'encontre de ses organes concernant l'acquisition d'Air Littoral. Sur la base de cette décision, d'autres cas d'acquisitions, comme celles de LTU, AOM et Air Liberté, ont fait l'objet d'un nouvel examen concernant des prétentions en matière de responsabilité. Dans le cadre de cet examen, les organes de liquidation de SAirGroup sont parvenus à la conclusion qu'à la suite du jugement rendu par le tribunal de commerce de Zurich indiqué ci-dessus, les chances de faire valoir avec succès des prétentions en matière de responsabilité dans le domaine des acquisitions étaient très faibles. Les liquidateurs de SAirLines partagent aussi cet avis du point de vue de SAirLines.

Lors de négociations, les personnes potentiellement responsables se sont montrées disposées à régler des éventuelles prétentions en responsabilité dans le domaine des acquisitions par le versement d'un montant modéré. Ensemble

avec SAirGroup, un accord a pu être conclu avec 22 anciens organes des sociétés, lequel comprend les points essentiels suivants:

- Les anciens organes versent ensemble un montant de CHF 250 000 à SAirLines et SAirGroup, sans reconnaissance d'une obligation légale et à titre non préjudiciel.
- SAirLines et SAirGroup renoncent à faire valoir d'autres prétentions en matière de responsabilité concernant les acquisitions.
- L'accord entrera en force si les commissions des créanciers de SAirLines et SAirGroup l'approuvent et si aucun créancier n'introduit contre lui une plainte qui aboutit.

Le montant de CHF 250 000 sera réparti entre SAirLines et SAirGroup comme suit : SAirLines percevra CHF 25 000, et SAirGroup CHF 225 000. Cette répartition tient principalement compte du fait que SAirGroup a pris en charge pour l'essentiel les coûts liés à l'examen des prétentions en matière de responsabilité concernant les acquisitions.

Les commissions de créanciers de SAirLines et SAirGroup ont approuvé l'accord ainsi que la répartition du montant de CHF 250 000 entre SAirLines et SAirGroup. Les créanciers de SAirGroup ont été informés de l'accord en l'automne 2017, par voie de circulaire. Aucun recours n'a été formé contre l'accord par ces créanciers.

## **2. AUTRES PRÉTENTIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ**

SAirLines se réserve le droit d'intenter une action à l'encontre des responsables concernant d'autres questions de responsabilité.

## **VII. SUITE PRÉVUE DE LA PROCÉDURE**

Dans le cadre de la liquidation concordataire de SAirLines, il reste principalement à achever la liquidation des participations SAirGroup Financière SA et S Air Services Invest AG (cf. ch. IV.2. ci-dessus), et à encaisser, dans la mesure du possible, les créances envers d'anciennes sociétés du groupe Swissair (cf. ch. IV.2. ci-dessus). Il convient à ce sujet d'attendre la fin des procédures d'insolvabilité en cours en Suisse et à l'étranger. Il est difficile d'évaluer, à l'heure actuelle, le temps nécessaire pour l'encaissement. Par ailleurs, il faudra conclure les négociations avec SAirGroup concernant la répartition des produits issus de la vente respectivement de la liquidation de participations étrangères

(cf. ch. IV.2. ci-dessus). Enfin, il conviendra de décider des mesures à prendre concernant d'autres prétentions en matière de responsabilité.

Les créanciers seront informés des événements importants au fur et à mesure de la procédure, par voie de circulaire. Les informations relatives au déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2019.

Avec nos meilleures salutations,

SAirLines AG en liquidation concordataire  
Les liquidateurs :

Karl Wüthrich

Prof. Dr. Roger Giroud

**[www.liquidator-swissair.ch](http://www.liquidator-swissair.ch)**

<b>Hotline SAirLines AG en liquidation concordataire</b>	
<b>Deutsch:</b>	<b>+ 41-43-222-38-30</b>
<b>Français:</b>	<b>+ 41-43-222-38-40</b>
<b>English:</b>	<b>+ 41-43-222-38-50</b>

- Annexes : 1. État de liquidation de SAirLines au 31 décembre 2017  
2. Aperçu de la procédure de collocation de SAirLines

## ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 201

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
	CHF	CHF	CHF
<b>ACTIFS</b>			
<b>Liquidités</b>			
ZKB CHF	26'267'359	10'640'867	15'626'492
ZKB USD	859'376	1'888'188	-1'028'812
ZKB Marché Monétaire	-	298'655'000	-298'655'000
ZKB Dépôt à Terme	10'000'000	365'000'000	-355'000'000
<b>Total des liquidités</b>	<b>37'126'734</b>	<b>676'184'055</b>	<b>-639'057'321</b>
<b>Positions de liquidation</b>			
Débiteurs concordataires	2	63'356	-63'354
Répartition en suspens du produit résultant de la vente resp. liquidation d'AFS et SIF II	5'283'770	5'323'636	-39'866
Créances sur des tiers	8'295'000	17'353'111	-9'058'111
Participations, titres	40'000'000	1'700'004	38'299'996
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	p.m.
Prétentions révocatoires	p.m.	p.m.	p.m.
<b>Total des positions de liquidation</b>	<b>53'578'772</b>	<b>24'440'107</b>	<b>29'138'665</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>90'705'506</b>	<b>700'624'162</b>	<b>-609'918'656</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes de la masse</b>			
Créanciers concordataires	2'658	5'793	-3'135
Provision pour frais de liquidation	5'000'000	6'232'500	-1'232'500
Provision pour 1er acompte	2'636'564	146'186'564	-143'550'000
Provision pour 2ème acompte	1'440'031	70'790'031	-69'350'000
Provision pour 3ème acompte	1'927'080	31'677'080	-29'750'000
Provision pour 4ème acompte	1'922'769	31'672'769	-29'750'000
Provision pour 5ème acompte	13'166'928		13'166'928
<b>Total des dettes de la masse</b>	<b>26'096'030</b>	<b>286'564'738</b>	<b>-260'468'708</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES</b>	<b>64'609'476</b>	<b>414'059'424</b>	<b>-349'449'948</b>

## Aperçu de la procédure de collocation de SAirLines

Catégorie	Annoncées		dans la procédure de collocation				Dividende concordataire		
	CHF		Reconnues CHF	Action intentée CHF	Décision en suspens CHF	Contestées CHF	acomptes	Dividende future est.	Total est.
Garanties par gage	-		-	-	-	-	-	-	-
Droit de priorité sur la masse de S Air Logistics AG	83'602'175.69		50'362'601.33	-	-	33'239'574.36	100%	-	100%
Droit de priorité sur la masse de S Air Relations AG	242'520'007.10		74'292'146.45	-	-	168'227'860.65	100%	-	100%
Droit de priorité sur la masse de S Air Services AG	44'790'677.88		34'439'788.42	-	-	10'350'889.46	100%	-	100%
Droit de priorité sur la masse de Roscor AG	39'732'844.00		-	-	-	39'732'844.00	-	-	-
1 <sup>ère</sup> classe	91'709'000.29		-	-	-	91'709'000.29	-	-	-
2 <sup>ème</sup> classe	6'767.50		6'767.50	-	-	-	100%	-	100%
3 <sup>ème</sup> classe	65'373'494'764.64		1'702'670'454.74	-	-	63'670'824'309.90	37.3%	3.8%	41.1%
<b>Total</b>	<b>65'875'856'237.10</b>		<b>1'861'771'758.44</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64'014'084'478.66</b>			